

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département du Calvados

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 MARS 2023 A 20H00

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-015 : BUDGET PRINCIPAL : Vote des taux d'imposition pour l'année 2023. / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-016 : BUDGET PRINCIPAL : vote du compte de gestion 2022 de Ponts-Sur-Seulles. / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-017 : BUDGET PRINCIPAL : vote du compte administratif 2022 de Ponts-Sur-Seulles. / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-018 : BUDGET PRINCIPAL : vote des reports de l'exercice 2022 sur le budget primitif 2023 / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-019 : BUDGET PRINCIPAL : vote du budget primitif de l'exercice 2023. / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-020 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : vote du compte de gestion 2022. / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-021 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2022. / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-022 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : vote des reports de l'exercice 2022 sur le budget primitif 2023. / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-023 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : provision semi-budgétaire pour créances douteuses. / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-024 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : vote du budget primitif de l'exercice 2023. / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : Fiabilisation de l'actif et du passif du bilan de Ponts-Sur-Seulles / Retirée de l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-025 : Subventions aux associations 2023. / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-026 : Augmentation des indemnités des conseillers délégués : annule et remplace la délibération N°DEL 2023-005. / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-027 : Révision des indemnités du Maire et des Adjoints. / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-028 : Seulles Terre et Mer : Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de services du 6 juillet 2017 (article L. 5211-4-1 III et IV du CGCT). / Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-029 : Convention Café associatif. / Approuvée à l'unanimité.

Fait à PONTs SUR SEULLES, le 22/03/2023.